RAPPORT DE GESTION 2019 DE LA SOCIÉTÉ CITY CARS

I / PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale :

City Cars

Forme Juridique :

Société Anonyme

Objet :

La Société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

1. L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.
2. Le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.
3. Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaires ou connexes.
4. Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quel que soit leur forme ou leur objet. ».

City Cars est l'importateur et distributeur de la marque sud-coréenne KIA.

Date de création :

Août 2007

Date de démarrage d'activité :

Décembre 2009

Siège social :

31, Rue des usines, Zone Industrielle Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis – Tunisie

Régime fiscal :

Droit commun

Identifiant Unique :

1017529Z

Capital social :

Le capital social est de 18.000.000 DT divisé en 18.000.000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

Membres d'organe d'administration et de direction :

Au 31/12/2019, le conseil d'administration de CITY CARS se compose de :

Membre	Qualité	Représenté par
Mme. Amel BOUCHAMAOUI	Présidente	Elle-même
Automobile Investment Company	Membre	M. Firas SAIED
M. Khaled BOUCHAMAOUI	Membre	Lui-même
Mme. Wided BOUCHAMAOUI	Membre	Elle-même
M. Tarek BOUCHAMAOUI	Membre	Lui-même
M. Zied BOUCHAMAOUI	Membre	Lui-même
M. Mohamed CHABCHOUB	Membre	Lui-même
M. Mohamed Amin CHABCHOUB	Membre	Lui-même
M. Abderrahman Mohamed AKKARI	Membre	Lui-même
M. Slah KOOLI	Membre	Lui-même
M. Ismail BEN SASSI	Membre	Lui-même

A partir du 01 Février 2019, M. Mohamed Riadh ANNABI a été nommé Directeur Général de la société CITY CARS.

Commissaires aux comptes :

- Société AMC Ernst & Young, représentée par M. Fehmi LAOURINE, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.
  Adresse : Boulevard de la terre-Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

- Société Générale d'Expertise & Management (GEM), représentée par M. Abderrazak GABSI, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.
  Adresse : Immeuble Le Banquier - 2ème étage - rue du Lac Windermere - Les Berges du Lac - 1053 Tunis -.

.

Comité permanent d'audit :

Le comité permanant d'audit est composé de :

- M. Zied BOUCHAMAOUI : Président du comité
- M. Firas SAIED : Membre
- M. Mohamed Amine CHABCHOUB : Membre

Conditions d'accès aux assemblées :

Selon l'article 33 des statuts de la société CITY CARS « Les titulaires d'Actions libérées des versements exigibles, peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité, ils peuvent voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les Sociétés sont valablement représentées, soit par leur Président, leur Directeur Général ou par un membre de leur Conseil d'Administration, par un de leurs Gérants, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il ne soit nécessaire que le Président, le Directeur Général, le Gérant, le membre du Conseil ou le mandataire soit personnellement Actionnaires.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le tout à défaut d'entente entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. »

II / RAPPORT D'ACTIVITE

En cette année 2019, année de son dixième anniversaire, la société CITY CARS a pu relever tous les défis que le management s'est fixé, en l'occurrence :

- Reconquérir la position de leader sur le marché de Véhicules Particuliers. En effet, la marque KIA s'est adjugée la position de leader en 2019 avec une part de marché de 12%, en amélioration de 2 points par rapport à 2018.
- Dépasser pour la première fois la barre de 200 MDT en termes de Chiffre d'Affaires. Effectivement, les revenus de l'année 2019 ont atteint 204 MDT, en évolution de 40,3% comparativement à 2018.
- Franchir pour la première fois la barre de 20 MDT en termes de Résultat Avant Impôt. En effet, le résultat avant impôt s'est élevé au terme de l'exercice 2019 à 22 MDT, en progression de 21,1% vs 2018.
- Instaurer un système de gestion par objectifs.
- Refonte et renforcement de la fonction Marketing au sein de la société.
- Mise en œuvre d'un projet de digitalisation des process.

1-Le marché de distribution automobile

Courant l'année 2019, le marché de distribution automobile a connu une régression de 4,2% passant de 51.348 Véhicules Légers immatriculés en 2018 à 49.215 immatriculations VL en 2019, et ce malgré le dédoublement du quota d'importation des voitures populaires en 2019 par rapport à celui de 2018

Le tableau ci-après fait ressortir le détail des immatriculations VL par marque en 2019 vs 2018:

Marque	2019		2018		2019 vs 2018	
	Unités	PDM	Unités	PDM	Unités	PDM
ISUZU	5 501	11,2%	7 179	14,0%	-23,4%	-2,8%
KIA	4 335	8,8%	3 470	6,8%	24,9%	2,1%
RENAULT	3 986	8,1%	3 956	7,7%	0,8%	0,4%
PEUGEOT	3 809	7,7%	3 617	7,0%	5,3%	0,7%
VOLKSWAGEN	3 386	6,9%	3 389	6,6%	-0,1%	0,3%
CITROEN	2 751	5,6%	4 518	8,8%	-39,1%	-3,2%
FIAT	2 702	5,5%	2 770	5,4%	-2,5%	0,1%
HYUNDAI	2 679	5,4%	2 638	5,1%	1,6%	0,3%
TOYOTA	2 358	4,8%	2 831	5,5%	-16,7%	-0,7%
SEAT	2 329	4,7%	1 806	3,5%	29,0%	1,2%
AUTRES MARQUES	15 379	31,2%	15 174	29,6%	1,4%	1,7%
Total	49 215	100,0%	51 348	100,0%	-4,2%	0,00

Source : ATTT

Il en découle qu'au terme de l'année 2019, ISUZU a maintenu sa position de leader sur le marché en écoulant 5.501 VL pour une part de marché 11,2%.

Quant à la marque KIA, avec 4.335 immatriculations VL en 2019, en progression de 25% par rapport à 2018, elle a pu se hisser de la 5ème position à la 2ème place et s'adjugeant ainsi une part de marché de 8,8% en 2019.
En excluant les marques assemblées localement en 2019, la marque KIA passerait à la position de leader sur le marché VL.

Sur le marché de Véhicules Particuliers qui a enregistré une légère augmentation de 2,8% en 2019 vs 2018, KIA a nettement amélioré ses immatriculations VP de 27,1% pour s'établir à 4.309 VP, et se procurant ainsi une part de marché 11,9% lui permettant d'atteindre confortablement la position du leader du marché VP.

Les graphes ci-dessous fournissent le détail de la répartition du segment des Véhicules Particuliers par marque en 2019 vs 2018 :

Répartition du segment VP par marque 2019 (unités et %)

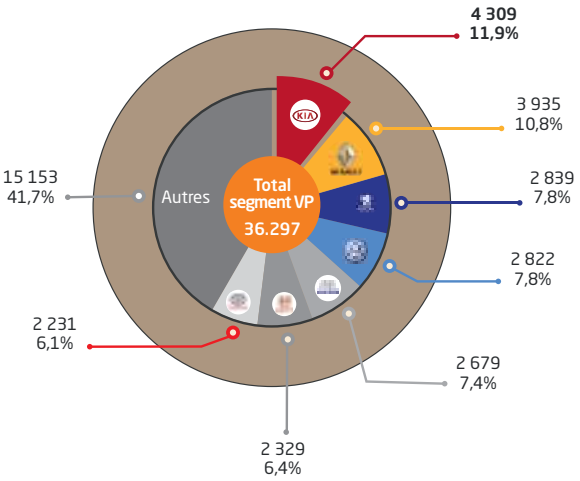

Répartition du segement VP par marque 2018 (unités et %)

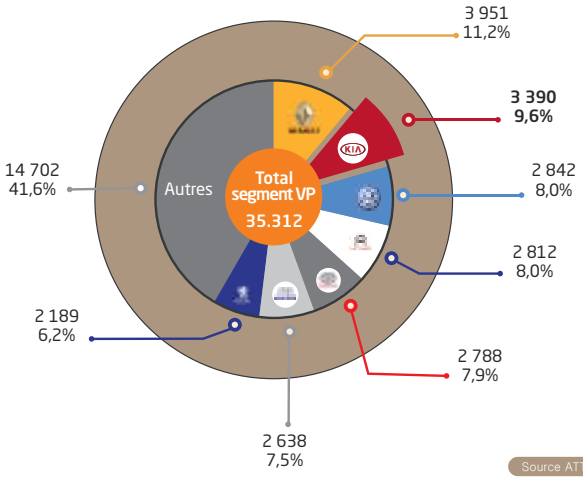

Source ATTT

2-Activité de CITY CARS

Courant l'exercice 2019, l'activité de CITY CARS a connu une nette amélioration. En effet, le chiffre d'affaires a substantiellement augmenté de 40,3 % passant de 145.300 KDT en 2018 à 203.902 KDT en 2019.

Quant au résultat net de l'exercice 2019, il a augmenté de 8,4 % pour s'établir à 15.186 KDT contre 14.007 KDT en 2018, et ce, en dépit de l'augmentation remarquable du taux de l'impôt sur les sociétés qui est passé de 26%en 2018 à 37% en 2019, soit une majoration de 42,3%.

Le chiffre d'affaires 2019 par activité se détaille comme suit :

Activité	CA 2019 (KDT)	%	CA 2018 (KDT)	%	2019 vs 2018
Activité Vente VN	197 608	96,9%	139 851	96,2%	41,3%
Activité Après-vente	6 294	3,1%	5 449	3,8%	15,5%
TOTAL	203 902	100%	145 300	100%	40,3%

2-1 Activité Vente Véhicules Neufs

L'activité vente véhicules neufs a connu au terme de l'exercice 2019 une progression remarquable en volume de 29,0%, conjuguée avec un effet prix et un effet mix favorables, le chiffre d'affaires s'est substantiellement accru de 41,3% en 2019 pour s'établir à 197.608 KDT.

Le tableau ci-après détaille les ventes VN par modèle 2019 vs 2018 :

MODELE	ANNÉE 2019				ANNÉE 2018				2019 vs 2018	
	Volume		Chiffre d'affaires		Volume		Chiffre d'affaires			
	Volume	%	C.A (KDT)	%	Volume	%	C.A (KDT)	%	Volume	C.A
PICANTO POP	909	21,6%	23 500	11,9%	661	20,2%	16 334	11,7%	37,5%	43,9%
PICANTO	869	20,6%	31 912	16,1%	773	23,6%	26 785	19,2%	12,4%	19,1%
RIO	1 821	43,2%	82 330	41,7%	1 323	40,5%	54 922	39,3%	37,6%	49,9%
CEE'D	1	0,0%	54	0,0%	29	0,9%	1 564	1,1%	-96,6%	-96,5%
OPTIMA					3	0,1%	183	0,1%	-100,0%	-100,0%
CADENZA					2	0,1%	207	0,1%	-100,0%	-100,0%
SPORTAGE	595	14,1%	58 854	29,9%	395	12,1%	36 656	26,2%	50,6%	60,6%
SORENTO					1	0,0%	86	0,1%	-100,0%	-100,0%
STINGER	1	0,0%	157	0,1%						
K2700	21	0,5%	801	0,4%	83	2,5%	3 114	2,2%	-74,7%	-74,3%
TOTAL	4 217	100%	197 608	100%	3 270	100%	139 851	100%	29,0%	41,3%

Le chiffre d'affaires VN 2019 représente 96,9% du chiffre d'affaires global de CITY CARS. Ceci dénote que les performances globales de la société sont fortement tributaires de l'activité VN.

2-2 Activité après-vente

Au terme de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires issu de l'activité après-vente a enregistré une progression remarquable de 15,5% pour s'établir à 6.294 KDT contre 5.449 KDT en 2018.

Malgré cette performance, la contribution de l'activité après-vente dans le chiffre d'affaires global de CITY CARS a régressé de 0,7 point passant de 3,8% en 2018 à 3,1% en 2019.

2-3 Analyse des éléments des états financiers 2019

Les états financiers 2019 font ressortir les éléments suivants :

A- La marge brute :

La marge brute a enregistré courant l'exercice 2019 une augmentation importante de 29,3%, soit 26.925 KDT en 2019 contre 20.819 KDT en 2018.
Toutefois, le taux de marque a enregistré une baisse de 1,1 point passant de 14,3% en 2018 à 13,2% en 2019 provenant principalement de l'évolution de la proportion des ventes des voitures populaires en 2019 qui tire vers le bas le niveau de la marge brute.

B- Les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation ont enregistré au terme de l'exercice 2019 une augmentation de 10,9% passant de 3.396 KDT en 2018 à 3.767 KDT en 2019. Cette augmentation provient essentiellement de la hausse des rubriques « Impôts et Taxes » et « honoraires et commissions ».

C- Les charges de personnel :

Les charges de personnel ont enregistré au terme de l'exercice 2019 une légère hausse de 3,8% passant de 2.548 KDT en 2018 à 2.644 KDT en 2019.
Le ratio (Charges de personnel/CA) est passé de 1,7 % en 2018 à 1,3% en 2019.

D- Les dotations aux amortissements et aux provisions :

Au terme de l'exercice 2019, les dotations aux amortissements et aux provisions ont enregistré une augmentation importante de 31,1% pour atteindre 1.424 KDT contre 1.086 KDT en 2018. Cette évolution se justifie par la constatation de :

- Une provision pour risque fiscal de 200 KDT à l'issue de la notification des résultats de la vérification approfondie relative aux exercices 2015, 2016 et 2017 qu'a subie City Cars en 2019.
- Une provision pour avantages futurs accordés aux clients VN d'un montant de 272 KDT.

E- Le résultat d'exploitation :

Au terme de l'exercice 2019, le résultat d'exploitation s'est établi à 19.478 KDT contre 14.173 KDT en 2018, marquant une progression substantielle de 37,4%.

F- Les produits des placements :

Les produits des placements ont connu courant l'exercice 2019, une baisse de 5,7% pour s'établir à 3.412 KDT contre 3.620 KDT en 2018.

G- Les charges financières nettes :

Les charges financières nettes se sont élevées au terme de l'exercice 2019 à 821 KDT provenant principalement des intérêts sur effets escomptés. A noter qu'au cours de l'année 2019, la société CITY CARS a eu recours à l'escompte des effets pour parfaire ses engagements.

H- Le résultat avant impôt :

Le résultat avant impôt s'est élevé au terme de l'exercice 2019 à 21.940 KDT contre 18.116 KDT en 2018, marquant ainsi une progression importante de 21,1%.

I- Impôt sur les bénéfices :

La charge fiscale commence à peser sur les performances financières de CITY CARS en 2019. En effet, le taux de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale de solidarité sont passés respectivement de 25% et de 1% en 2018 à 35% et 2% en 2019, soit une augmentation substantielle de 42,3% en cumulée.

Afin de réduire l'impact considérable d'une telle charge fiscale, CITY CARS a procédé à des réinvestissements exonérés pour un montant de 3.000 KDT lui permettant de bénéficier d'un gain d'impôt de 1.110 KDT.

Compte tenu de tout ce qui précède, l'impôt sur les bénéfices au titre de l'année 2019 s'est élevé à 6.753 KDT contre 4.108 KDT en 2018, soit une augmentation notable de 64,4%.

J- Le résultat net de l'exercice :

Au terme de l'exercice 2019, le résultat net a enregistré une hausse de 8,4% pour s'établir à 15.186 KDT contre 14.007 KDT en 2018.

K- La trésorerie :

Au 31/12/2019, la trésorerie a totalisé 47.272 KDT contre 32.646 KDT une année auparavant, marquant une progression remarquable de 44,8%..

2-4 Les ressources humaines :

A- L'effectif :

Au terme de l'année 2019, l'effectif de CITY CARS a atteint 67 employés contre 68 employés une année auparavant, soit un employé en moins. L'effectif est réparti par catégorie comme suit :

Catégorie professionnelle	2019		2018		2019 vs 2018
	Effectif	%	Effectif	%	
Agents d'exécution	41	62%	41	60%	0
Agents de maîtrise	13	19%	16	24%	-3
Cadres	13	19%	11	16%	2
TOTAL	67	100%	68	100%	-1

B- La formation en interne

La plupart des employés de CITY CARS et plus particulièrement, le personnel commercial, le personnel après-vente ainsi que les agents du réseau ont suivi des formations en interne assurées par l'équipe de formation de CITY CARS ou par des formateurs de KIA MOTORS. Un service de formation on-line est également mis à la disposition de CITY CARS par le constructeur KIA MOTORS, et comporte les modules suivants:

- SCRP (Sales Consultant Recognition program) pour les commerciaux ;
- KSAP (KIA Service Advisor Program) pour les conseillers de service ;
- TRP (Technician Recognition Program) pour le personnel technique ;
- PRP (Parts Recognition Program) pour le personnel du département Pièces de Rechange.

3- Evolution et performances de CITY CARS au cours des cinq derniers exercices :

Evolution du volume des ventes VN
2015 - 2019

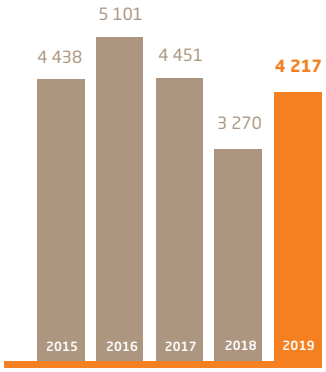

Evolution du CA (MD)
2015 - 2019

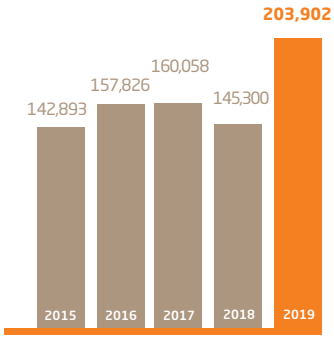

Le taux de croissance annuel moyen du volume de vente s'est établi à -1,2% sur la période 2015-2019 alors que le taux d'évolution moyen du chiffre d'affaires sur cette même période a affiché une évolution positive de 9,2%. Cette situation dénote la hausse importante des prix de vente courant cette période.

Evolution du résultat d'exploitation (MD)
2015 - 2019

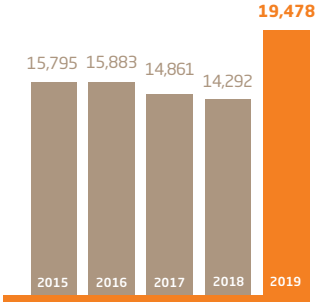

Evolution du résultat avant impôt (MD)
2015 - 2019

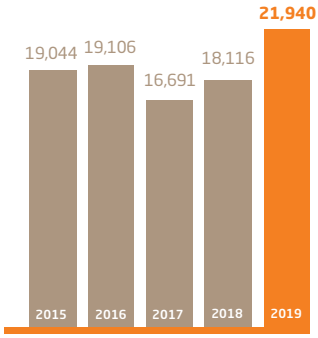

- Le résultat d'exploitation a enregistré une évolution annuelle moyenne de 5,4% sur la période 2015-2019.
- Le résultat avant impôt a affiché un taux de croissance annuel moyen de 3,6% pour la période 2015-2019.

Evolution du fonds de roulement (MD)
2015 - 2019

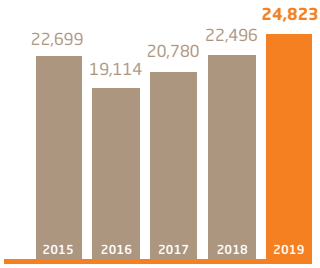

Evolution de la trésorerie (MD)
2015 - 2019

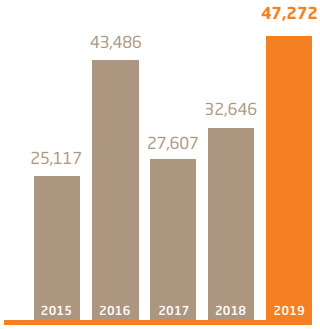

- Le niveau du fonds de roulement a évolué en moyenne annuelle sur la période 2015-2019 de 2,3%.
- La trésorerie a remarquablement évolué de 17,1% en moyenne par an durant la période 2015-2019, passant de 25,117 MD au 31-12-2015 à 47,272 MD au 31-12-2019

4- Principaux risques liés à l'activité de distribution de véhicules

4-1 Risques liés au cadre réglementaire

Le secteur de la distribution automobile en Tunisie est strictement réglementé par les pouvoirs publics et l'importation dépend de la balance des paiements et de l'évolution du PIB.

4-2 Risque de change

Etant donné que CITY CARS importe tous les produits qu'elle commercialise, elle demeure fortement exposée au risque des fluctuations du Dinar Tunisien face aux devises étrangères. Pour se prémunir contre ce risque, CITY CARS procède systématiquement à des achats à terme de devises.

5- Activité des sociétés filiales

5-1 Activité de la société filiale «CITY CARS GROS»

5-1-1 Présentation de CITY CARS GROS

CITY CARS GROS est une société à responsabilité limitée ayant pour objet en Tunisie ou ailleurs, l'importation, la commercialisation de toute pièce de rechange, accessoires, et en général tout produit accessoire aux véhicules. Son capital social est de 1 Million de Dinars, détenu à raison de 99,95% par CITY CARS.

5-1-2 Activité CITY CARS GROS 2019

Courant de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires de CITY CARS GROS a enregistré une évolution remarquable de 20,9% pour s'établir à 12.165 KDT contre 10.060 KDT en 2018.
En ce qui concerne le résultat net, il est passé de 1.951 KDT en 2018 à 2.043 KDT en 2019, marquant une augmentation de 4,7%.

5-2 Activité de la société filiale « LOGISTIC CARS»

5-2-1 Présentation de LOGISTIC CARS

LOGISTIC CARS est une Société à Responsabilité Limitée, créée en 2016 ayant comme activité les prestations de service se rapportant à la logistique des Véhicules Neufs et l'entretien des véhicules. Son capital social est de 2 Millions de Dinars, détenu à raison de 75% par CITY CARS et 25% par CITY CARS GROS.

5-2-2 Activité LOGISTIC CARS 2019

Durant l'année 2019, les revenus de LOGISTIC CARS ont connu une croissance de 25,3% passant de 870 KDT en 2018 à 1 .090 KDT en 2019.
Quant au résultat net de l'année 2019, il s'est soldé par une perte de 655 KDT contre un déficit de 66 KDT en 2018.

6- Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice :

Les états financiers de la Société CITY CARS de l'exercice clos au 31-12-2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation. Les activités ont commencé à être affectées par la crise de Covid-19 au premier trimestre 2020 et la Société s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020.

À la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2019 de la Société CITY CARS, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

Etant précisé qu'après une période d'arrêt d'activité de 45 jours (du 20 mars au 03 mai 2020) décrétée par les autorités, les activités de la société ont repris graduellement à partir du 04 mai 2020.

7- Evolution du cours de bourse du titre CITY CARS

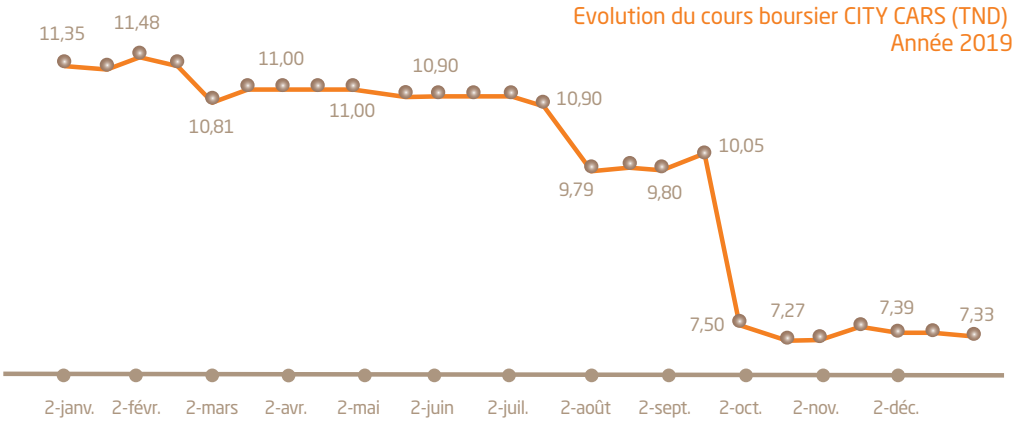

Le cours boursier du CITY CARS a enregistré au terme de l'année 2019 une régression remarquable de 35,7% passant de 11,400 DT à fin 2018 à 7,330 DT à fin 2019.
Outre la baisse généralisée des cours des titres des sociétés cotées opérant dans la distribution automobile en 2019, la baisse du cours de l'action CITY CARS se justifie principalement par l'augmentation de capital par incorporation des réserves (1 action gratuite pour 3 actions anciennes) opéré en septembre 2019 à travers laquelle le cours de l'action s'est vu subir une décote de 25%.

8- Renseignements sur la répartition du capital et les droits de vote

Au 31/12/2019, le capital social de CITY CARS est de 18.000.000 DT, divisé en 18.000.000 actions de 1 dinar de nominal, toutes ordinaires, donnant droit aux mêmes droits de vote.
Les actionnaires qui détiennent plus de 5% du capital social de CITY CARS à fin 2019 se détaillent comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions	Valeur Nominale (DT)	% du capital et des droits de vote
Automobile Investment Company	10 170 641	10 170 641	56,50%
Tunisian Investment Cars	1 799 999	1 799 999	10,00%
Société EL HANA	1 098 760	1 098 760	6,10%
Société EL HADYEK	934 040	934 040	5,19%

9- Evolution des capitaux propres et des dividendes distribués courant les trois derniers exercices

Rubrique	2017	2018	2019	2018 vs 2017	2019 vs 2018
Capitaux Propres (DT)	39 023 322	40 512 222	42 596 569	3,8%	5,1%
Résultat net de l'exercice (DT)	13 522 240	14 007 074	15 186 268	3,6%	8,4%
Dividendes distribués (DT)	12 420 000	12 420 000	12 825 000	0,0%	3,3%

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 2017 -2019

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats réportés	Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Capitaux propres au 31/12/2017	13 500 000,000	1 350 000,000	375 000	-	-	10 276 082	13 522 240	39 023 322
Affectation du résultat 2017 (PV AGO du 05 Juin 2018)								
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	-	13 522 240	(13 522 240)	-
* Affectation en réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(12 420 000)	-	**(12 420 000)**
* Subvention d'équipements	-	-	(75 000,000)	-	-	-	-	(75 000)
* Rachat propres actions	-	-	(23 081)	-	-	-	-	(23 081)
* Moins value sur rachat propres actions	-	-	-	-	-	(93)	-	(93)
Résultat au 31 décembre 2018			**-**			**-**	**14 007 074**	**14 007 074**
Capitaux propres au 31/12/2018	13 500 000,000	1 350 000,000	276 919	-	-	11 378 229	14 007 074	40 512 222
Affectation du résultat 2018 (PV AGO du 30 Mai 2019)								
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	-	14 007 074	(14 007 074)	-
* Affectation en réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-
* Affectation en réserves pour réinvestissement exonéré	-	-	-	1 000 000	-	(1 000 000)	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(12 825 000)	-	(12 825 000)
* Subvention d'équipements	-	-	-	-	-	-	-	-
* Amort subvention d'equipements	-	-	(75 000)	-	-	-	-	(75 000)
* Rachat propres actions	-	-	(201 921)	-	-	-	-	(201 921)
* Moins value sur rachat propres actions	-	-	(93)			93	-	-
Augmentation de capital (PV AGE du 30 Mai 2019)	4 500 000	-	-	-	-	(4 500 000)	-	-
Résultat au 31 décembre 2019	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**15 186 268**	**15 186 268**
Capitaux propres au 31/12/2019	18 000 000	18 000 000	(95)	1 000 000	-	7 060 396	15 186 268	42 596 569

10- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Selon l'article 22 des statuts de CITY CARS «Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois (3) années renouvelables. La nomination des membres du Conseil d'Administration prend effet dès l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux réunions du Conseil.

L'Assemblée Générale aura la possibilité de réduire la durée du mandat des administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.
Lorsque le Conseil d'Administration néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée Générale, tout actionnaire ou le commissaire aux comptes peut demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues à l'alinéa premier du présent article.»

11- Comités spéciaux et rôle

Comité permanent d'audit :

En application de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales, le comité permanent d'audit a été créé par décision du Conseil d'Administration du 22 octobre 2012 et se compose actuellement des membres suivants :

- M. Zied BOUCHAMAOUI : Président du comité ;
- M. Firas SAIED ; et
- M. Mohamed Amine CHABCHOUB.

Ce comité a pour attributions de :

- Veiller au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant permettant de favoriser l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société ; et
- Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

12- Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

En vertu de l'article 37 des statuts de CITY CARS :
« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- les réserves prévues par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

L'affectation du bénéfice distribuable sera librement décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire. »